

CP

Le 15 octobre 2026

PERMANENCES MAIRIE DÉLÉGUÉE FONTENELLE EN BRIE

Chers administrés,

Les permanences du Maire délégué de Fontenelle en Brie ne seront pas assurées du 22 octobre au 31 octobre 2026.

À partir de **novembre 2026**, les permanences du Maire délégué de Fontenelle en Brie seront assurées uniquement **le jeudi de 18h00 à 19h00 en semaine paire.**

En vous remerciant de votre compréhension,

En cas d'urgence, merci de contacter

Madame le Maire délégué, Jacqueline DROUIN :

06.30.69.74.70

